

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061501-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0615-01

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Commission communale  
des impôts directs (CCID)

Liste de 24 noms

\*\*\*\*\*

Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou  
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La présidence de cette Commission Communale des Impôts Directs est assurée par le Maire ou l'adjoint délégué,

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

CONVERT Jacques	BERNON Martine	GOUJON Alain
CAVALLO Sandrine	NOIRAY Jean	PULLI Nadia
BURDET Eric	CHERPIN Anne	POUILLILIAN J.Claude
DEVEZE Ophélie	THERME Sébastien	BERNOU Malika
HAURE Denise	GAY Michel	DEUX Annie
ROUX Paul	SERAIN Lucette	FAURE Daniel
RAUX Christine	VINCENT Franck	CROCHET Fabienne
PAULUS Julien	GOURCHENE Simone	DELAYE Bruno

Pour extrait conforme, en Mairie, le 15 juin 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061502-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-02

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

DATE DE LA  
CONVOCATION  
10 JUN 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

DATE D'AFFICHAGE  
10 JUN 2020

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal prévisionnel attendu de 774 987 €,

\*\*\*\*\*

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

Considérant que la suppression de la taxe d'habitation (T.H.) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte des ressources qui sera compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à compter de 2021.

\*\*\*\*\*

TAUX DES TAXES LOCALES  
2020

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

\*\*\*\*\*

**Article 1<sup>er</sup> :** décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 13.01 %
- Foncier non bâti = 38.71 %

Comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales font l'objet d'une revalorisation forfaitaire annuelle, fixée par la loi de finances.

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES  
DEPOT EN PREFECTURE

Le

**Article 2 :** L'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (état 1259MI) sera dûment complété et transmis à la Préfecture, conformément à la décision de maintien des taux, annexé de la présente délibération.

ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION

Le

Pour copie certifiée conforme, le quinze juin deux mille vingt.

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061503-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

Vote : voir les  
annexes 1 et 2

DATE DE LA CONVOCAION
10 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE
10 JUIN 2020

L’an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l’ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l’année 2020 présentés par les associations et examinés par la Commission "Finances", réunie le 08 juin 2020.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l’appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l’association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d’étudier ces dossiers.

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Au vu, de leur demande et compte-tenu de la nature des projets qui présentent de réels intérêts entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**BUDGET PRINCIPAL**

**ATTRIBUTION DES  
SUBVENTIONS 2020**

\*\*\*\*\*

- DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 32 036€ pour les associations locales et 1 280€ pour les associations et organismes extérieurs (détail en annexe 1 et 2), soit un total de 33 316 €.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune au chapitre 65,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Yves MERCIER



Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou  
Notification

Le

## ANNEXE 1 DE LA DELIBERATION N° 2020-0615-03 portant sur les attributions des subventions 2020

SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS  
LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
SCIC PLANET BOUT'D'CHOUX	12 500 €	19	0	/////
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (COTISATION ASS. ANC. COMBATTANTS VOGLANS)	36 €	19	0	/////
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1400 €	18	0	GARON-GUINAUD Sylvain
LOISIR MUSIQUE	1000 €	18	0	CONVERT Jacques
ASSOCIATION "LES RECYCLES"	300 €	19	0	/////
ASSOCIATION TOUCH'RUGBY	1400 €	19	0	/////
ASSOCIATION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE	2 500 €	19	0	/////
EPGV - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	19	0	/////
CREA PATCHWORK	300 €	19	0	/////
ELAN VOGLANAIS	1 500 €	18	0	CONVERT Jacques
E.S.V.V. JUDO	800 €	19	0	/////
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	18	0	NOIRAY Jean
CCAS	5 500 €	19	0	/////

TOTAL ..... 32 036 €

Le Maire,  
Yves MERCIER



**ANNEXE 2 DE LA DELIBERATION N° 2020-0615-03 portant sur les attributions des subventions 2020**

**SUBVENTIONS ALLOUEES  
 AU TITRE  
 DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION (A) CONTRE (C)</b>	<b>N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE</b>
<b>BANQUE ALIMENTAIRE</b>	150 €	19	0	/////
<b>ASSOCIATION CARRITATIVE "RESTO DU CŒUR"</b>	150 €	19	0	/////
<b>SOUVENIRS FRANÇAIS AIX-LES-BAINS</b>	40 €	19	0	/////
<b>ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"</b>	140 €	19	0	/////
<b>ASS. JALMALV</b> (accompagnement fin de vie)	150 €	19	0	/////
<b>ASS. PARALYSES DE FRANCE</b>	50 €	19	0	/////
<b>ASSOCIATION "SCLEROSES"</b>	100 €	19	0	/////
<b>ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC</b>	200 €	19	0	/////
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER</b>	150 €	19	0	/////
<b>ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER</b>	150 €	19	0	/////

**TOTAL ..... 1 280 €**

Le Maire,  
 Yves MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

## du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020



ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061504-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0615-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

**Aide à l'acquisition de  
vélos à assistance  
électrique  
V.A.E.**

\*\*\*\*\*

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou  
Notification**

Le

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire informe l'assemblée des dispositions mises en place par Grand Lac dans le cadre de sa politique Développement Durable et son souhait de développer les déplacements en vélo à assistance électrique sur son périmètre. Pour cela, une aide financière de 200 € est attribuée aux habitants de son territoire. La mise en place et l'animation du dispositif sont confiées à l'agence Ecomobilité, partenaire de la collectivité.

Il propose de s'associer à ce dispositif en ouvrant une ligne sur le budget communal d'un montant de 10 000€. Une aide financière, cumulable avec celle de Grand Lac, sera octroyée aux administrés pour un montant de 200 € par vélo, soit sur l'exercice participer à l'achat de 50 vélos.

Il précise les modalités du dispositif :

- Grand Lac remettra un bon d'achat de 200 €, valable 2 mois, au nom de la commune de Voglans à chaque ayant droit.

- Les attributions se feront par ordre d'arrivée des demandes. Le prix public du V.A.E. devra être d'un montant de 950 €, de manière à écarter les produits de très basse qualité.

- Le vélociste partenaire du dispositif consentira au client bénéficiaire une réduction d'un montant de 200 € au moment de l'achat sur présentation du-dit-bon.

- La commune de Voglans remboursera le vélociste sur présentation de la facture comportant notamment l'identité du client bénéficiaire, le modèle et le prix du vélo à assistance électrique ainsi que le bon d'achat correspondant.

Les modalités fonctionnelles, administratives et financières ainsi que les engagements des partenaires sont édictés par convention (cf. modèle en annexe 1) signée entre le vélociste et la commune de Voglans (liste des vélocistes en annexe 2).

.../...

Suite de la délibération n°2020-0615-04 portant sur l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique V.A.E.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place de ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique dans les conditions précitées,
- autorise le maire à signer les conventions avec les vélocistes partenaires du dispositif,
- autorise le maire à procéder au versement de subventions correspondants aux vélocistes au fur et à mesure de la validation des demandes,
- donne pouvoir au maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 15 juin 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061505-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0615-05

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

**Marché de travaux  
Extension et  
réaménagement de la  
cuisine et des  
vestiaires du  
personnel du  
Restaurant La  
Française**

\*\*\*\*\*

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou  
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de travaux d'extension et de réaménagement de la cuisine et des vestiaires du personnel du Restaurant La Française, pour lesquels un appel d'offres a été lancé, selon une procédure adaptée en application du Code de la commande publique.

Ce marché comporte 9 lots :

Lot 1 - Démolition - Terrassement - Gros Œuvre - VRD

Lot 2 - Eranchéité

Lot 3 - Façade

Lot 4 - Menuiserie extérieure

Lot 5 - Serrurerie

Lot 6 - Doublage - Cloison - Faux-plafond - Peinture - Menuiserie intérieure

Lot 7 - Carrelage - Faïence - Etanchéité

Lot 8 - Electricité - Courant faible

Lot 9 - Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation

Le maître d'œuvre, le Cabinet Chambre et Vibert, désigné pour le suivi de ces travaux a rendu son rapport après examen des offres et propose les attributions suivantes qui semblent être les offres, économiquement et techniquement, les plus avantageuses :

Lot 1 - Démolition - Terrassement - Gros Œuvre - VRD

Entreprise GREG Constructions

355, route de Pré Viboud

Montant HT 165 846.00 €

VALGELON LA ROCHETTE

Avec une option (Cloutage du fond de forme) dont le Montant HT est de 7 192.00 €

Lot 2 - Eranchéité

Entreprise Etanchéité des 2 Savoie

450, rue de Longifan

Montant HT 19 447.43 €

CHAPAREILLAN

.../...



Suite de la délibération n°2020-0615- portant sur l'attribution des l'extension et du réaménagement de la cuisine et des vestiaires du personnel du restaurant La Française.

Lot 3 – Façade

Entreprise GF Façade

91 Chemin de Roman - MERY

Montant HT 21 591.70€

Lot 4 – Menuiserie extérieure

Entreprise Menuiserie RIBEAUD

470, rue Principale - CHARAVINES

Montant HT 9 174.22 €

Lot 5 – Serrurerie

Entreprise PETINI Chaudronnerie

35, rue de la Plaine- MARIGNY ST MARCEL

Montant HT 6 565.00 €

Lot 6 – Doublage – Cloison – Faux-plafond – Peinture – Menuiserie intérieure

Entreprise UC Bâtiment

ZI Les Epinettes – 643, rue de Branmafán  
BARBY

Montant HT 17 921.00€

Lot 7 – Carrelage – Faïence – Etanchéité

Entreprise GAZZOTTI

200, chemin du Corès – DRUMETTAZ CLARAFOND

Montant HT 17 296.00€

Lot 8 – Electricité – Courant faible

Entreprise ELEXENS

3381 Route de l'Épine – LA MOTTE SERVOLEX

Montant HT 9 936.37 €

Lot 9 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation

Entreprise RUSHITI

364, rue Centrale - VOGLANS

Montant HT 50 190.61€

**Soit un montant total de marché :****HT 317 968.33 €****TTC 381 634.01 €****Option du lot 1 – Greg Constructions HT 7 192.00€**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- Accepte d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 15 juin 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020



ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061506-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0525-06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Versement des  
indemnités de fonctions  
aux adjoints au Maire

\*\*\*\*\*

Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou  
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 12 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet rétroactif au 25 mai 2020, date à laquelle ils ont été élus, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal (en % de l'indice brut 1027), à savoir pour les communes de 1 000 à 3 499 soit, 19,8%.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 15 juin 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER





## Tableau récapitulatif des indemnités

(article L 2123-20-1 du CGCT)

### (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT : CHAMBERY

CANTON : LA MOTTE SERVOLEX

COMMUNE de VOGLANS

**POPULATION** 1933 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

#### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 5857.43 €

#### II - INDEMNITES ALLOUEES

##### A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
MERCIER Yves	51.6 %	2006.93 €

**B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

<b>Nom du bénéficiaire et %</b>	<b>Indemnité</b> <small>(allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</small>	<b>Total brut mensuel en Euros</b>
1 <sup>ère</sup> adjointe : BERNON Martine	19.8 %	770.10
2 <sup>ème</sup> adjoint : CONVERT Jacques	19.8%	770.10
3 <sup>ème</sup> adjoint : CAVALLO Sandrine	19.8%	770.10
4 <sup>ème</sup> adjoint : BURDET Eric	19.8%	770.10
5 <sup>ème</sup> adjoint : BERNOU Malika	19.8%	770.10

Montant total des indemnités des adjoints : 3 850.50 €

**Total général (Maire et adjoints) : 5 857.43**

Fait à VOGLANS, le 15 juin 2020

Le Maire,

Yves MERCIER

  


# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061507-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-07

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAZION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

**D.E.T.R. 2020  
DEMANDE DE SUBVENTION**

\*\*\*\*\*

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES  
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION

Le

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire dont le montant estimatif s'élève à 215 000 € HT, pour lesquels une demande de subvention au titre de la DETR a été présentée et qui portait uniquement sur le montant des travaux.

Monsieur le maire propose de corriger cette demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020.

Il demande au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire pour un montant estimatif total de 301 600 €ht de travaux et de coûts de maîtrise d'oeuvre;

- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) des communes de moins de 2000 habitants au taux de 20 % soit 60 320€.

- Approuve le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT
EUROPE	0.00
ETAT (D.E.T.R.) 20 %	60 320.00
ETAT (D.S.I.L.)	75 400.00
Autres financements	0.00
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>135 720.00</b>
FINANCEMENTS PRIVÉS	0.00
DEMANDEUR : Autofinancement dont emprunt	165 880.00

.../...

- Demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 une subvention de 60 320.00 € pour la réalisation de ces travaux,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- Autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Pour copie certifiée conforme, le quinze juin deux mille vingt.

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061508-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-08

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

**D.S.I.L. 2020**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

\*\*\*\*\*

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES  
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION

Le

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire dont le montant estimatif s'élève à 301 600 € HT, dont 265 000 € de travaux et 36 600 € de frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Il informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Le conseil municipal est invité à se positionner sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire pour un montant estimatif total de 301 600 €ht de travaux et de coûts de maîtrise d'œuvre ;

- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au taux de 25 % soit 75 400€.

- Approuve le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT
EUROPE	0.00
ETAT (D.E.T.R.) 20 %	60 320.00
ETAT (D.S.I.L.) 25%	75 400.00
Autres financements	0.00
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>135 720.00</b>
FINANCEMENTS PRIVES	0.00
DEMANDEUR : Autofinancement dont emprunt	165 880.00

.../...

- Demande à la préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2020 une subvention de 75 400.00 € pour la réalisation de ces travaux,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- Autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Pour copie certifiée conforme, le quinze juin deux mille vingt.

LE MAIRE,  
YVES MERCIER





# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061509-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-09

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

DATE DE LA CONVOCAATION
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

Monsieur le Maire expose que, conformément aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, et des éléments transmis par GrDF, il convient de délibérer pour percevoir la Redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P.) de 2020.

Il présente l'état transmis par GrDF où figurent les éléments relatifs à la redevance d'occupation du domaine public, pour les ouvrages de distribution de gaz implantés sur nos voies communales et régie par le décret du 25 avril 2007.

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

L'état se présente ainsi :

GRDF  
Redevances  
d'occupation du  
domaine public  
R.O.D.P.  
2020  
\*\*\*\*\*

- au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020.
  - Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 21 146 mètres
  - Taux retenu : 0.035 €/mètres
  - Coefficient de revalorisation : 1.26

**SOIT UNE RODP 2020 = (0.035 x 21 146 + 100) x 1.26 = 1 059 €**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACTE à l'unanimité, le montant de la redevance due par GRDF, à savoir **1 059 €**.

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES  
DEPOT EN PREFECTURE

Pour extrait certifié conforme, le quinze juin deux mille vingt.

Le

ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION

Le

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061510-DE



De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

**Séance du 15 juin 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0615-10

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

**OBJET  
DE LA  
DELIBERATION**

\*\*\*\*\*

Convention technique  
DI-SES-2020-12  
entre la Commune et le  
Département de la  
Savoie

\*\*\*\*\*

Travaux réalisés sur les  
routes départementales  
RD10, Rue Centrale et  
route des Belledonnes  
sous maîtrise d'ouvrage  
communale

\*\*\*\*

Création de trottoirs et  
aménagements  
piétonniers

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux réalisés sur les dépendances du domaine public départemental sous maîtrise d'ouvrage communale, le long de la RD 10, rue Centrale et RD10e Route des Belledonnes.

Une convention a été établie entre la commune et le Département de la Savoie afin de fixer les conditions d'occupation des dépendances du domaine public départemental par la Collectivité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Cette convention intègre les ouvrages et équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune qui comprennent :

- le remplacement de bandes cyclables par un trottoir de 1.50 m de largeur, et la réhausse de glissières existantes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le Département de la Savoie.

Pour extrait conforme, le quinze juin deux mille vingt.

Le Maire,  
Yves MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020



ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061511-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0615-11

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	19

**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

**Création du grade  
d'Assistant Territorial  
de Conservation du  
Patrimoine et des  
Bibliothèques principal  
de 2<sup>ème</sup> classe**

\*\*\*\*\*

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou  
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**1 -** La création d'un emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet pour contribuer au développement d'actions culturelles et éducatives, pour participer au traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire et promouvoir la lecture publique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**2 -** De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3 -** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 15 juin 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061512-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 15 juin 2020

N° 2020-0615-12

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	19

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCATION
10 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
10 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

**REGLEMENT ETUDE  
SURVEILLEE**

\*\*\*\*\*

**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES  
DEPOT EN PREFECTURE**

Le

**ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION**

Le

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Néant

**POUVOIRS :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de règlement portant sur le temps de l'étude surveillée, présenté par la commission ENFANCE-JEUNESSE-VIE SCOLAIRE.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce règlement qui fixe les modalités d'organisation de ce service.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

- ACCEPTE le règlement tel qu'il est proposé et annexé à la présente

Pour copie certifiée conforme, le quinze juin deux mille vingt.

LE MAIRE,  
YVES MERCIER





Téléphone : 04 79 54 40 58  
Télécopie : 04 79 54 45 65  
Email : [mairie@voglans.fr](mailto:mairie@voglans.fr)  
Site : [www.mairie-voglans.fr](http://www.mairie-voglans.fr)

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 073-217303296-20200615-DLB2020061512-DE



# REGLEMENT

## de l'accueil à l'étude surveillée

### COMMUNE DE VOGLANS

L'étude surveillée est un service municipal. L'inscription d'un élève implique pour sa famille l'acceptation du présent règlement.

#### **DEFINITION DE L'ETUDE SURVEILLEE**

Ce service permet d'accompagner les élèves pour leurs devoirs scolaires, revoir les matières enseignées et préparer les exercices données pour le lendemain. Il ne s'agit pas de cours individuel, de soutien scolaire.

Toutefois l'étude accueillant 15 enfants, il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par les enseignants soit systématiquement effectué durant ce temps.

Le travail effectué en étude surveillée n'exonère pas les parents du suivi des devoirs.

#### **FONCTIONNEMENT**

Ce service est ouvert pour les élèves du CP au CM2 de l'école élémentaire.

L'encadrement de l'étude surveillée est effectué par du personnel municipal. En cas d'absence d'un encadrant et de non possibilité de le remplacer les enfants seront accueillis en garderie.

L'étude surveillée se déroule dans les locaux réservés au périscolaire, à proximité de l'école, **les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. Pas d'étude surveillée le vendredi.**

Les enfants sont pris en charge dès 16h45 pour un temps de goûter.  
Chaque groupe est composé de 15 enfants maximum.

A l'issue de l'étude surveillée, l'encadrant confie les enfants soit :

- à leurs parents (ou à l'adulte référent désigné en début d'année dans le dossier d'inscription)
- à la garderie si les parents ne l'ont pas repris à 18h
- l'autorise à partir seul chez lui (autorisation écrite des parents à fournir)

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'inscription est obligatoire auprès de la mairie. (Fiche dans le livret du petit écolier)

Les jours de présence devront être indiqués.

**Il est demandé aux familles de respecter les jours de présence choisis.**

Toute modification doit se faire, soit sur le portail citoyen, soit par mel : [mairie@voglans.fr](mailto:mairie@voglans.fr) ou [perisco@voglans.fr](mailto:perisco@voglans.fr) ou par téléphone au 06 99 68 73 03 (coordinatrice).

## **TARIFICATION**

Le conseil municipal délibère chaque année sur le tarif appliqué à ce service.

Une facture mensuelle est envoyée aux familles avec les autres services périscolaires.  
Le règlement s'effectue par prélèvement, chèque, carte bancaire ou espèce en mairie.

## **ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

L'étude surveillée est une activité périscolaire.

Les familles doivent fournir une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour leur enfant. En complément de cette assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire une assurance (individuelle accident) couvrant les dommages corporels.

## **SANTE**

En cas d'accident d'un enfant durant l'étude surveillée, les dispositions suivantes doivent être mises en place :

- en cas de blessure légère, les premiers soins sont autorisés,
- en cas d'accident, de choc violent, de malaise, l'encadrant fait appel au 15,
- en cas de transfert à l'hôpital, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel, la famille sera prévenue et une personne sera désignée pour accompagner l'enfant si la famille ne peut se rendre disponible immédiatement.

A l'occasion de tels événements, le personnel ou l'intervenant rédige immédiatement un rapport qui sera communiqué en mairie. Un cahier de soins sera tenu.

## **REGLES DE VIE**

Les études surveillées doivent se dérouler dans un environnement propice au travail et donc dans un calme relatif.

L'enfant se doit d'être respectueux

- des consignes données par les adultes pendant le déroulement des activités,
- du personnel encadrant et des autres enfants,
- du matériel mis à disposition.

## **SANCTION ET EXCLUSION**

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers les encadrants, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités fera l'objet :

- d'un rappel à l'ordre à l'enfant par la coordinatrice,
- en cas de récidive, les parents seront informés par la coordinatrice,
- si pas d'amélioration, une rencontre sera organisée avec le maire ou son représentant, la coordinatrice et les parents ou représentants légaux de l'enfant et l'enfant. Il pourra être éventuellement décidé d'une exclusion temporaire ou définitive.

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis lors de l'inscription.

La signature de la fiche d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Règlement intérieur adopté lors du conseil municipal du 15 juin 2020.

Le Maire,  
Yves MERCIER

